



HAL
open science

L' 'Historia Compostellana': l'évêque en action au miroir des lettres (premier quart du XIIe siècle)

Amélie de Las Heras

► **To cite this version:**

Amélie de Las Heras. L' 'Historia Compostellana': l'évêque en action au miroir des lettres (premier quart du XIIe siècle) . Cahiers de civilisation médiévale, 2018, 61 (241), pp.61-74. halshs-01774601

HAL Id: halshs-01774601

<https://shs.hal.science/halshs-01774601>

Submitted on 23 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'*Historia Compostellana* : l'évêque en action au miroir des lettres (premier quart du XII^e siècle)*

Résumé

Dans la partie de l'*Historia Compostellana* relatant l'action épiscopale de Diego Gelmírez (m. v. 1140) de son vivant, l'insertion des lettres est massive. Elle est minutieusement étudiée en distinguant les mentions des citations, en dressant une typologie de ces dernières et, enfin, en les comparant avec celles des chartes et des diplômes. Il en ressort que les auteurs de l'*Historia* visent à distinguer leur récit de la *fabula* avec les lettres comme avec les chartes, par la valeur probatoire et mémorielle de l'ensemble de ces documents. Cette démarche est assez commune dans la production historiographique médiévale. De façon plus singulière, cependant, les auteurs utilisent aussi les lettres non seulement pour accentuer l'effet de réel dans leur récit, mais aussi pour offrir aux clercs ibériques un outil de travail, d'action administrative et même de gouvernement. Ils mettent ainsi en scène l'importance qu'il y a pour les évêques ibériques à maîtriser les relations épistolaires dans une Église profondément réformée et, désormais, romaine.

During the lifetime of Diego Delmirez (who died c. 1140), one sees a massive insertion of letters in the *Historia Compostellana* dealing with his activities as a bishop. The text has been the object of careful study in which quotations have been identified, a typology of their occurrences proposed, and a comparison made with charters quotations. From this, it is clear that the authors of the *Historia* made a communal effort to distinguish their recounting of the *fabula* in drawing on the probationary and memorial value of both charters and letters. But more particularly, they used letters in order to create a sense of reality in their narrative, as well as to provide clerics of the Iberian Peninsula with a tool for work, in general, for administrative actions, and even for government. These clerics were thus able to highlight the new importance for Iberian bishops of the need to exercise control over epistolary relations within a radically reformed Church, one which was henceforth Roman.

Sermo absentium quasi inter presentes : c'est en paraphrasant de la sorte Ambroise de Milan que Giles Constable décrit la fonction représentative de la lettre, dans une perspective synchronique¹. Ces mots synthétisent aussi une partie de ce qu'un récit historiographique médiéval offre à son lecteur, inévitablement absent lors d'un échange passé mais recréé. Pour autant, dans le cadre d'une telle narration, la citation d'une lettre produit davantage qu'une mise en abyme verticale de l'effet de représentation. L'historien médiéval recourt à ces documents, à d'autres et à des témoignages, afin de distinguer son récit de la *fabula*, afin de respecter l'exigence de véracité inscrite dans l'horizon d'attente

* Je remercie chaleureusement Hélène Sirantoine pour ses précieux conseils qui ont guidé ma première exploration dans cette œuvre, ainsi que Marie-Céline Isaïa pour les remarques qu'elle formula lors de l'atelier mis en place pour préparer ce dossier. Cet article a été rédigé dans le cadre d'une Pension de la Fondation Thiers.

¹ Giles CONSTABLE, *Letters and Letter-Collections*, Turnhout, Brepols, 1976, p. 13.

attaché à ce genre littéraire². En conférant de la sorte une autorité à la relation en cours, l'insertion littérale d'une lettre sert les objectifs d'édification et de légitimation de l'auteur³. Elle garde peut-être sa fonction représentative initiale mais, à l'image des autres documents convoqués, elle gagne assurément un rôle mémoriel et probatoire. *L'Historia Compostellana*, l'une des œuvres les plus fameuses du Moyen Âge central ibérique, fournit un cas d'étude précieux pour analyser l'innervation d'un système historiographique par la citation de lettres⁴. En effet, cette dernière y est massive et assez hétérogène. En outre, la partie de *l'Historia* que la présente étude traite, a été rédigée du vivant du principal intéressé dans les échanges épistolaires déployés : l'évêque puis archevêque de Saint-Jacques de Compostelle Diego Gelmírez (1100-1124-1140). L'échantillon choisi permet ainsi de se focaliser sur les relations entre les intentions des auteurs d'une lettre et celles, quasiment contemporaines, des auteurs de *l'Historia*, sans que les interférences liées à la réactualisation documentaire soient trop nombreuses, *a priori*. Enfin, les citations des lettres s'offrant en regard avec celles d'autres documents, l'ensemble autorise à interroger une éventuelle spécificité de l'usage épistolaire dans la « confection du mémorable »⁵.

L'œuvre fut composée dans le *scriptorium* de la cathédrale compostellane au cours de la première moitié du XIII^e siècle. L'historiographie moderne l'identifie par le premier titre que lui donna Enrique Flórez au XVIII^e siècle, une *historia*, avec pour conséquence regrettable d'inviter le lecteur pressé à l'assimiler à une collecte des faits passés⁶. De façon plus heureuse, toutes les études récentes insistent sur le fait que le maître d'œuvre, Diego Gelmírez, et ses auteurs *de facto* conçoivent explicitement leur travail comme un *registrum*, un recueil d'actes⁷. Pas moins de cent quatre-vingt-huit chartes, lettres et dispositions synodales émaillent en effet le récit⁸ — la plupart des écrits cités ne sont connus que par ce biais. L'évêque demande du reste que le livre soit déposé dans le trésor de la cathédrale, parmi les autres documents soigneusement conservés⁹. L'aspect littéraire de l'œuvre étant

² Anne ROCHEBOUET et Francine MORA-LEBRUN, « Introduction. *In praesentia* : le genre historique au prisme du document », in Étienne ANHEIM, Pierre CHASTANG, Francine MORA-LEBRUN et Anne ROCHEBOUET (dirs.), *L'Écriture de l'histoire au Moyen Âge - Contraintes génériques, contraintes documentaires*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 9. La présente étude doit beaucoup à cette introduction en particulier et à l'ouvrage dans son ensemble. Sur l'horizon d'attente, il faut bien sûr se référer à : Hans Robert JAUSS, « Littérature médiévale et théorie des genres », dans *Théorie des genres*, G. GENETTE et T. TODOROV (dir.), Paris, Le Seuil, 1986, p. 41-42 (1^{ère} éd. : 1970).

³ Pierre CHASTANG, « Le passé, le présent et l'écriture médiatrice », in P. CHASTANG (dir.), *Le passé à l'épreuve du présent. Appropriations et usages du passé du Moyen Âge à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2008, p. 10.

⁴ DIEGO GELMÍREZ, *Historia Compostellana*, intro. et éd. Emma FALQUE REY, Turnhout, Brepols (Corpus Christianorum. Continuatio Medievalis, 70), 1988 ; par la suite, HC X (livre), xv (chapitre et paragraphe si nécessaire). L'apparat de notes de la traduction castillane est très utile : DIEGO GELMÍREZ, *Historia Compostellana*, trad. Emma FALQUE REY, Madrid, Akal, 1994. Sur sa diffusion : E. FALQUE REY, « Introducción », dans *Historia compostellana* (op. cit.), p. XXXIII-LIII. Nombreux sont les médiévistes à avoir examiné cette œuvre ; l'étude fondamentale demeure : Ludwig VONES, *Die Historia compostellana und die Kirchenpolitik des nordwestspanischen Raumes, 1070-1130: ein Beitrag zur Geschichte der Beziehungen zwischen Spanien und dem Papsttum zu Beginn des 12. Jahrhunderts*, Cologne, Böhlau (Kölner historische Abhandlungen 29), 1980.

⁵ P. CHASTANG, « Le passé ... » (op. cit. n. 3), p. 10.

⁶ Henrique FLÓREZ, *España sagrada. T. XX: Historia Compostelana siue de rebus gestis D. Didaci Gelmirez, primi Compostellani archiepiscopi*, Madrid, 1765, vol. 51/20 ; voir : E. FALQUE REY, « Introducción » (op. cit. n. 4), p. IX. Aucun titre n'est signalé dans le seul manuscrit médiéval conservé : Salamanca, BU ms. 2658, fol. 14r.

⁷ En dernier lieu : Hélène SIRANTOINE, « L'acte diplomatique comme « preuve » dans l'écriture de l'histoire au travers de deux cas hispaniques. *L'Historia Compostellana* et le *Corpus Pelagianum* », in É. ANHEIM et alii (dirs.), *L'Écriture de l'histoire ...* (op. cit. n. 2), p. 235-248.

⁸ A. XAVIER GARRIGÓS, « La actuación del arzobispo Gelmírez a través de los documentos de la *Historia Compostelana* », *Hispania. Revista española de historia*, 12, 1943.

⁹ HC, avertissement, l. 5-6 : « Didacus Dei gratia Compostellane sedis archiepiscopus iussit hunc librum fieri et in thesauro beati Iacobi reponi ».

également très développé, l'ensemble se situe à la croisée de la geste épiscopale, du registre et du cartulaire-chronique, chose exceptionnelle dans la péninsule Ibérique¹⁰.

L'*Historia Compostellana* se lit d'autant plus comme une œuvre composite que plusieurs auteurs se succèdent¹¹. Le chanoine Munio Alfonso rédige à partir de 1109 les chapitres 4 à 45 du premier livre, à l'exception des 15 et 27. Il s'interrompt en 1112 lorsqu'il est élu évêque de Mondoñedo. La suite du premier livre et le deuxième jusqu'au soixante-deuxième chapitre inclus, sont assumés par le maître Gérard entre 1121 et 1124, à l'exception des chapitres I, 59 et 100 et II, 57-58. Le chanoine Pedro Marcio complète l'*Historia* après la mort de Diego Gelmírez, entre 1145 et 1149, et lui confère sa forme actuelle. Quelques chapitres épars, enfin, sont rédigés par d'autres chanoines. La présente étude ne s'intéressera qu'aux parties dues à Munio Alfonso et au maître Gérard, assurément produites du vivant de Diego et sous son contrôle, selon toute évidence. Ce choix nous permettra de mieux jauger du rôle que joue la citation épistolaire dans l'arsenal apologétique que le pontife déploie¹². En effet, malgré la pluralité des scribes-auteurs, malgré l'hétérogénéité de leurs styles et de leurs usages documentaires, les ambitions de Diego Gelmírez confèrent à l'œuvre une unité patente. Il s'agit pour lui d'affirmer la prééminence de son siège cathédral au sein de la péninsule Ibérique chrétienne et, surtout, le rôle déterminant que lui-même joua dans cette histoire, lui qui obtint le statut métropolitain. Constamment, avec acharnement même, l'évêque s'est employé à consolider la position de son église¹³. Il usa à cette fin de ses relations avec les souverains castillano-léonais Alphonse VI (1065-1109), Urraque (1109-1126) et Alphonse VII (1127-1157), malgré leur caractère fluctuant, ainsi que de son insertion dans de puissants réseaux ecclésiastiques. Très tôt sensibilisé à l'essor que connaissait le médium scripturaire dans les rouages de l'administration —il fut le notaire du comte de Galice Raimond au début des années 1090 puis, en 1127, il obtient le privilège de désigner le chancelier royal— il fut à l'initiative d'une production apologétique d'envergure¹⁴. Elle comprend le *Tumbo A*, un cartulaire entamé en 1127 et demeuré inachevé, le *Liber sancti Jacobi*, compilation à caractère encyclopédique consacrée au saint galicien et plus tard incorporé dans le célèbre *Codex Calixtinus*, ainsi que l'*Historia Compostellana*¹⁵.

Dans ce « laboratoire idéologique » (H. Sirantoine) qu'est le *scriptorium* compostellan, l'usage documentaire occupe donc une place de premier ordre. Il a particulièrement retenu l'attention dans le cas de l'*Historia*¹⁶. Son étude est féconde pour qui enquête sur l'écriture et les usages du passé, tant ce

¹⁰ L. VONES, *Die Historia compostellana ...* (op. cit. n. 4), p. 25-40 (geste, registre) ; H. SIRANTOINE, « L'acte ... » (op. cit. n. 7), p. 240 (ajout du cartulaire-chronique). Sur les cartulaires ibériques : Patrick HENRIET et Hélène SIRANTOINE, « L'Église et le roi. Remarques sur les cartulaires ibériques enluminés (XII^e siècle), avec une attention particulière au *Liber Testamentorum* de Pélage d'Oviedo », dans *Chartes et cartulaires comme instruments de pouvoir. Espagne et Occident (VIII^e-XII^e siècles)*, J. ESCALONA et H. SIRANTOINE (dir.), Toulouse - Madrid, Université Toulouse II - CSIC, 2013, p. 165-190.

¹¹ Il faut suivre désormais la référence suivante, qui remplace le propos introductif d'Emma Faque à l'édition : Fernando LÓPEZ ALSINA, « En torno a la *Historia Compostellana* », *Compostellanum*, 32/1-2, 1987, p. 443-502.

¹² Diego Gelmírez a commandé la rédaction de l'œuvre : HC, avertissement général, l. 5-6.

¹³ Richard A. FLETCHER, *Saint James's Catapult: the Life and Times of Diego Gelmírez of Santiago de Compostela*, Oxford, Clarendon press, 1984. Pour une mise en contexte : *Id.*, *The Episcopate in the Kingdom of León in the Twelfth Century*, Oxford University Press, 1978.

¹⁴ Sur la question désormais bien connue d'une révolution de l'écrit : Paul BERTRAND, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (entre royaume de France et Empire, 1250-1350)*, Publications de la Sorbonne, 2015 ; Michael T. CLANCHY, *From Memory to Written Record: England, 1066-1307*, Malden, Blackwell, 1993 (1979).

¹⁵ Sur le *Tumbo A* : Manuel LUCAS ÁLVAREZ (dir.), *La documentación del tumbo A de la catedral de Santiago de Compostela: estudio y edición*, León, Centro de estudios y investigación San Isidoro, 1997 ; voir aussi : P. HENRIET et H. SIRANTOINE, « L'Église et le roi ... » (op. cit. n. 10). Sur le *Liber sancti Jacobi* : Klaus HERBERS et Manuel SANTOS-NOYA (dirs.), *Liber Sancti Jacobi: Codex Calixtinus*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1998.

¹⁶ Outre les travaux d'H. Sirantoine et de L. Vones déjà cités : José FREIRE CAMANIEL, « Las cartas de la *Historia*

récit est original par rapport aux chroniques de règne, plus courantes dans cet espace¹⁷. Et l'examen récent par Hélène Sirantoine de l'usage de l'acte diplomatique délivre un point de comparaison précieux sur l'usage d'un type documentaire donné¹⁸. Je considérerai ici et pour ma part l'inclusion des lettres, substantielle.

L'Historia Compostellana offre ainsi un terrain d'étude privilégié pour évaluer le emploi de la matière épistolaire et l'autorité qui lui est accordée dans les entreprises de légitimation par le passé. Elle permet notamment de comparer les mécanismes documentaires mis en œuvre dans les cas respectifs des lettres rédigées dans un contexte administratif et des chartes, autre outil essentiel d'administration d'une seigneurie, fût-elle épiscopale. Elle contient aussi des lettres que l'on qualifierait volontiers de plus personnelles, quand bien même elles ne le sont jamais tout à fait au Moyen Âge¹⁹. La confrontation entre chacun de ces emplois conduira à préciser les ressorts narratifs et argumentatifs de l'apologie d'un évêque réformateur et ambitieux au Moyen Âge central, telle que le principal intéressé l'a lui-même validée. À cette fin, les analyses seront menées en distinguant les mentions des citations, en dressant une typologie des émissaires et des destinataires et en comparant, enfin, les différents modes d'insertion documentaire. Nous serons ainsi en mesure de discerner combien la mise en récit de la lettre, au-delà des fonctions mémorielles ou probatoires coutumières en cette situation, permet aussi à Munio Alfonso et au maître Gérard de mettre en valeur l'action épiscopale et d'édifier en conséquence le lecteur sur cet enjeu bel et bien renouvelé dans le contexte de la réforme grégorienne.

Un massif épistolaire

Qui découvre *l'Historia Compostellana* ne peut qu'être frappé par l'abondance de la citation documentaire. Pour Bernard F. Reilly, l'œuvre doit sa forme particulière à l'initiative du premier de ses trois auteurs majeurs, Munio Alfonso, chargé du trésor de l'église de Saint-Jacques²⁰. En réalité, le maître Gérard, responsable de l'enseignement des arts du *triuium* au sein de l'école épiscopale, signale fréquemment aussi la valeur mémorielle et probatoire du médium scripturaire²¹. Tous deux détaillent auprès du lecteur les processus de validation, l'autorité qui en découle, renvoyant au besoin le lecteur à la source même : le trésor de Saint-Jacques²². Au-delà de leurs différences de responsabilités au sein du

Compostelana », *Compostellanum*, 46, 2001 ; Pascual GALINDO ROMEO, *La diplomática en la Historia compostelana*, Madrid, CSIC, 1945 ; A. XAVIER GARRIGÓS, « La actuación ... » (op. cit. n. 8).

¹⁷ H. SIRANTOINE, « L'acte ... » (op. cit. n. 7), p. 239-240 ; plus généralement : Juan GIL, « La historiografía », dans *Historia de España Menéndez Pidal. Tomo XI. La cultura del románico, siglos XI al XIII: letras, religiosidad, artes, ciencia y vida*, J. M. JOVER ZAMORA (dir.), Madrid, Espasa-Calpe, 1995, pp. 3-109.

¹⁸ H. SIRANTOINE, « L'acte ... » (op. cit. n. 7).

¹⁹ G. CONSTABLE, *Letters ...* (op. cit. n. 1), p. 11.

²⁰ Bernard F. REILLY, « The Historia Compostelana: The Genesis and Composition of a Twelfth-Century Spanish Gesta », *Speculum*, 44/1, 1969, .

²¹ Quelques exemples : Munio Alfonso, *HC I*, 24, l. 22 « ut hoc iudicium confirmaret [...] ipse eorum iustissime postulationi assensum prebendo suarum cognitionem litterarum sue successioni reliquit » ; I, 25, l. 12 : « luculenta litterarum attestacione » ; maître Gérard, *HC I*, 95, l. 29-31 « ne interlabente temporum curriculo delerentur, scripta breuiter nobis legenda atque obseruanda contradidit ».

²² Par exemple : Munio Alfonso, *HC I*, 11, l. 8-16 : « ut priuilegium, [...] sanctissimus dominus Papa Paschalis [...] auctoritatis robore confirmaret [...] et priuilegium libertatis tante similitudine rescribi fecimus et cum eo robustius confirmato has subsequentes litteras asportauimus » ; I, 34, l. 43-44 : « Dominus Papa tante auctoritatis litteras conspiciens » ; maître Gérard, *HC I*, 46, l. 9-11 : « quas [hereditates, ecclesias et uillas] qui scire uoluerit, eum ad scripturarum cognitionem in thesauro beati Iacobi ecclesie repositam et reseruatum ire precipimus » ; 100, l. 53-69 : « Nuno Budanensis cum suo fratre Froila [...] monasterium in terra de Coronato stabilitum, quod sua propria hereditas erat, beati Iacobi ecclesie incartauerunt, et testamentum in ostensionem et confirmationem sue

chapitre, les deux auteurs assument donc pleinement la rédaction d'une œuvre historiographique très documentée qui célèbre l'action de l'évêque de son vivant, lui-même bien familier avec la valeur probatoire du document.

L'étroit intervalle chronologique séparant la rédaction des lettres et chartes de leur insertion dans l'*Historia* explique en partie seulement ce régime soutenu d'invocation documentaire. Une sélection a été menée au sein du trésor cathédral : l'œuvre ne cite ou ne mentionne quasiment aucune des lettres adressées à l'évêché de Compostelle qu'ont rencontrées Demetrio Mansilla et Santiago Domínguez dans les registres pontificaux ou la documentation léonaise²³. Pour préciser les objectifs de cette sélection, un recensement a été établi à nouveaux frais. Contrairement aux travaux précédents, il distingue les citations des mentions. Étant donnée la sensibilité des auteurs à la valeur du recours scripturaire, ont été écartées les actions ayant très probablement entraîné la rédaction de chartes, les notations sur des messagers sans doute porteurs de lettres, les lettres uniquement mentionnées au sein de la citation d'une autre lettre qui en forme la réponse, enfin, pour ne retenir que les références explicites au support écrit²⁴. Le résultat, présenté en annexe, est marquant : les cent soixante et onze chapitres considérés présentent soixante-six citations de lettres, contre vingt et une mentions (parfois en un lot indistinct). Face à ce massif épistolaire, on dénombre onze citations d'actes diplomatiques et autant de mentions ; et respectivement quatorze et six pour les autres documents — une retranscription de canons synodaux, un édit, un décret de paix de Dieu, des pactes d'alliance, etc. Munio Alfonso fait davantage état des actes et des autres types de documents que son successeur puisqu'il en explicite un tous les deux chapitres en moyenne (neuf citations et onze mentions en quarante chapitres), contre un tous les cinq à six chapitres (dix-sept citations, six mentions en cent trente un chapitres ; voir l'annexe). L'écart ne s'explique peut-être pas seulement par la différence de préoccupation entre un clerc chargé du trésor et un autre responsable de la formation scolaire. Le maître Gérard commence à travailler sur l'*Historia* à peine trois ans avant que ne soit entamé le cartulaire de la cathédrale, en 1127. L'hypothèse selon laquelle le projet aurait été déjà connu et aurait rendu de fait inutile une poursuite de la rédaction sous la forme d'un cartulaire-chronique, telle que la menait auparavant Munio Alfonso, n'est pas hasardeuse : d'une part, Gérard renvoie à plusieurs reprises à la conservation des documents au sein du trésor pour ne pas avoir à les citer²⁵ et, d'autre part, il privilégie l'ordonnancement chronologique en explicitant le contraste avec la pratique développée jusqu'à ce point dans le récit²⁶.

Concernant les lettres, la disproportion est plus faible : trente-six mentions et citations sont relevées chez Munio, soit presque une par chapitre, contre cinquante et une chez Gérard, soit une tous

incartationis a se ipsis factum propriis manibus roborauerunt, et roboratum domino episcopo in thesauro beati Iacobi tenendum et habendum leta manu et iocundo animo tradiderunt. Hanc autem incartationem eo tenore et eo pacto fecerunt [...]. Hoc testamento facto et ab illis accepto, omnia fere kartaria, que illi de supradicto monasterio habebant, dominus episcopus nulla mala arte et nullo malo ingenio acquisiuit et in beati Iacobi thesauro ad testimonium supradicte conditionis reposuit. »

²³ Demetrio MANSILLA REYO, *La documentación pontificia hasta Inocencio III, 965-1216*, Roma, Instituto español de estudios eclesiásticos, 1955 : doc. 60, 62 ; Santiago DOMÍNGUEZ SÁNCHEZ (dir.), *Documentos pontificios referentes a la diócesis de León (siglos XI-XIII)*, Universidad de León, 2003, docs. 6 et 7.

²⁴ Par exemple, je ne comptabilise pas les nombreuses donations et concessions de HC I, 31 sauf la mention présente aux lignes 94-95 : « per certam scripturam ».

²⁵ HC I, 62, l. 25-29 : « Eos tamen [...] assiduo clericorum seruitio subdendos et regie potestatis decreto sancitum est et apostolice auctoritatis priuilegio confirmatum, ut in legitimo beati Apostoli cathalogo scriptum inueniri potest » ; I, 107, l. 15-17 : « et dona sua roborauit scripto priuilegio, quod in cathalogo ecclesie beati Iacobi scriptum reseruatur usque in hodiernum diem ». Voir aussi HC I, 46, l. 8-11 et 93, l. 15-18.

²⁶ HC I, 46, l. 5-6 : « Magna igitur presulis prudentia hereditates, ecclesias et uillas, quas superius ordine minime obseruato prenotauimus ».

les deux à trois chapitres. L'invocation épistolaire impulse une rythmique plus cohérente entre les deux blocs auctoriaux, par rapport aux autres documents. Cela dénote un usage particulier de la lettre, au moins sur le plan rhétorique.

La lettre administrative en regard des autres documents : l'effet de réel

Distinguer les lettres des autres documents insérés dans la trame historiographique, des chartes et diplômes en particulier, n'est pas toujours chose aisée. Bernard Guenée, du reste, les considéra d'un seul tenant dans son enquête fondamentale sur les pratiques des historiens médiévaux²⁷. Chartes et lettres matérialisent de fait deux facettes textuelles de représentation d'un auteur, de dialogue transcendant l'espace et le temps²⁸. Au début du XII^e siècle, le vocabulaire n'est guère spécifique et les usages de Munio Alfonso et du maître Gérard ne font pas exception²⁹. Considérer la forme adoptée ne conduit pas plus à une identification assurée. Les codes stylistiques épistolaires sont alors peu forgés, l'*ars dictaminis* commence tout juste à se développer dans la péninsule Italienne. Seuls le salut et la datation sans mention de l'année sont considérés comme des indicateurs formels à peu près fiables³⁰. Or, les notations calendaires finales sont loin d'apparaître systématiquement dans l'*Historia Compostellana* et il est difficile de se prononcer pour une éventuelle intervention des auteurs, du fait de la rareté des lettres-témoins³¹. Plus généralement, à la « diplomatisation » que connaît la lettre à cette époque répond l'« épistolarisation » du diplôme (O. Guyotjeannin)³². Une certaine indistinction demeure jusqu'au XIII^e siècle, avant que les chancelleries formalisent assez nettement les différences³³.

Les recensements précédents ont par conséquent considéré lettres et chartes de façon assez indéterminée. Pour affermir la répartition, je me suis appuyée sur la définition *a minima* et désormais classique de Robert-Henri Bautier : a été identifié comme acte diplomatique tout écrit, « quel qu'en soit l'auteur, manifestant un acte juridique — à l'exclusion des faits juridiques — rédigés dans les formes requises pour lui donner validité et dont l'expédition était destinée à être conservée dans les archives du destinataire » ; tout écrit créant ou confirmant une action ou une lettre juridique, d'autant plus reconnaissable lorsque des témoins sont nommés³⁴. En face, est considérée simple lettre tout texte

²⁷ Bernard GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2011 (1980), p. 91-100.

²⁸ *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991, p. 18 ; G. CONSTABLE, *Letters ...* (op. cit. n. 1), p. 13.

²⁹ Les actes diplomatiques sont indistinctement désignés par les termes *acta* et *littera*, ce dernier désignant également les lettres entendues dans un sens contemporain. Les termes *carta* ou *cartula* ne fournissent pas plus d'indicateur commode : sur les seize occurrences que compte l'œuvre, seules trois sont de la plume du maître Gérard et aucune de Munio Alfonso : HC II, 28, l. 69 ; 33, l. 15 ; 44, l. 62. Plus généralement, les auteurs explicitent davantage le medium scripturaire d'un discours que le type documentaire adopté.

³⁰ Alain BOUREAU, « La norme épistolaire, une invention médiévale ? », dans *La correspondance : les usages de la lettre au XIX^e siècle*, R. CHARTIER (dir.), Paris, Fayard, 1991, p. 127-157.

³¹ HC I, 35¹, 37¹, 37³, 40, 43¹, 75, 98, 99, 101¹ ; II, 7, 45, 44¹. Munio Alfonso ne retranscrit pas la date de la lettre HC I, 13 alors que l'édition de Jean Mansi en fait état ; celle-ci est publiée dans : *Patrologie Latine*, vol. 163, col. 79D-80B.

³² Olivier GUYOTJEANNIN, « Lettre ou titre ? Le modèle épistolaire dans les chancelleries médiévales », dans *La lettre dans la littérature romane du Moyen Âge*, S. LEFÈVRE (dir.), Orléans, Paradigme, 2008, p. 21. Il a récemment été proposé de qualifier certaines lettres de diplomatiques dans une série de journées d'études ; la publication des travaux est annoncée à paraître, aux éditions de la Casa de Velázquez et sous la direction d'H. SIRANTOINE : *La Lettre diplomatique. Écriture épistolaire et actes de la pratique dans la péninsule Ibérique et l'Occident latin médiéval (VIII^e-XV^e siècles)*.

³³ O. GUYOTJEANNIN, « Lettre ou titre ? ... » (op. cit. n. 32), p. 27.

³⁴ Robert-Henri BAUTIER, « Caractères spécifiques des chartes médiévales », dans *Chartes, sceaux et*

envoyé à un destinataire précis pour lui adresser une salutation ou des nouvelles. Le critère juridique distingue de façon évidente les lettres n'ayant pour autre objet que d'assurer du soutien voire de l'amitié de l'auteur envers son destinataire. Les isoler est délicat, en revanche, lorsqu'il s'agit d'une lettre administrative. L'un des deux épistoliers est alors doté d'une autorité institutionnellement reconnue et les sujets traités sont souvent proches de ceux des actes. Les nouvelles envoyées diffusent des dispositions, informent d'une situation ou transmettent un ordre capable de transformer une situation juridique ; le texte devient alors « crédible, au sens juridique du terme »³⁵. Le cas est très fréquent dans l'*Historia Compostellana*, qui comporte de nombreuses bulles pontificales. Ces dernières ont néanmoins été considérées comme des lettres en majorité car la création de droit est médiatisée, elle n'intervient que dans un second temps. À grands traits, j'ai donc retenu comme lettres administratives les missives prenant disposition ou établissant une réglementation dans un cadre ecclésiastique (autorité pastorale sur un prieuré par exemple), les lettres de convocation à un concile, de conseil pastoral, d'information sur une sentence. À l'inverse, la lettre de Pascal II accordant à Diego Gelmírez les droits de ne pas se rendre en personne aux conciles provinciaux et de porter au quotidien les habits épiscopaux a été comptabilisée comme un acte diplomatique malgré sa forme parfaitement épistolaire : *in finem*, elle agit immédiatement sur l'ordre juridique (voir annexe)³⁶. Et les bulles-privileges ont été considérées comme des actes diplomatiques³⁷.

Du fait de cette perméabilité des genres, comparer les recours respectifs aux lettres administratives et aux actes diplomatiques — en écartant temporairement de l'étude les lettres ne traitant aucunement d'un tel sujet — permet de préciser *a contrario* des ressorts narratifs. Il ne s'agit pas de saisir la nature ou les fonctions réelles de la lettre au regard de la charte, sinon de préciser le rôle intellectuel ou rhétorique que les auteurs lui attribuent dans le régime de vérité qu'ils suivent dans leur narration, *sui generis*³⁸. Dans cette perspective, la typologie proposée par Laurent Morelle pour discerner les modes d'insertion d'un acte, s'avère féconde³⁹. Le document peut apparaître au sein d'une narration sous la forme de l'analyse-abrégé, de la simple citation ou de la mise en pièce justificative ; dans ce dernier cas, l'action juridique est d'abord relatée dans sa globalité puis la citation de l'acte en corrobore la relation. L'irruption de l'acte dans le récit est moins abrupte lorsqu'elle prend la forme d'une mise en récit — les emprunts au texte alternent avec des modifications narratives facilitant le emploi —, de la mise en scène — la citation est introduite par des indications relatives à la genèse de l'acte — ou, enfin, d'une paraphrase sous la forme d'un discours. Le dernier mode est exclu de la présente étude : seules les mentions ou citations explicites ont été retenues. Les documents ont donc été classés en quatre groupes, suivant qu'ils sont simplement mentionnés (analyse-abrégé), cités tout ou partie en étant précédés d'un simple effet d'annonce (mise en scène, mise en récit), annoncés puis résumés avant leur citation (mise en pièce justificative), ou intégrés sans préambule (simple citation). Pour ce faire, seul le fil narratif a été pris en compte, en excluant les rubriques⁴⁰. Le choix d'une teinte

chancelleries. Études de diplomatie et de sigillographie médiévales, Paris, École des chartes, 1990, vol.2/1, p. 168 (1^{ère} éd. 1977).

³⁵ L'expression a été utilisée par H. SIRANTOINE au cours des rencontres sur la lettre diplomatique (cf. n. 32).

³⁶ HC I, 105, l. 10-33.

³⁷ HC I, 5, 12, 14, 17² (privilege du *pallium*), 36 ; II, 16 (dignité archiépiscopale), 31.

³⁸ A. ROCHEBOUET et F. MORA-LEBRUN, « Introduction. *In praesentia* ... » (op. cit. n. 2), p. 16.

³⁹ Laurent MORELLE, « La mise en « œuvre » des actes diplomatiques. *L'auctoritas* des chartes chez quelques historiographes monastiques (IX^e-XI^e siècle) », dans *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, M. ZIMMERMANN (dir.), Paris, École des chartes, 2001, p. 73-96.

⁴⁰ Ainsi, la lettre HC I, 104 est considérée intégrée sans préambule car seul le sous-titre manifeste son insertion.

dans cette palette forme un bon indicateur de l'importance que l'auteur accorde au document convoqué, et de l'effet de lecture qu'il en attend⁴¹.

Des stratégies apparaissent. Le procédé de la mise en pièce justificative est très peu employé dans le cas des lettres administratives : nous n'en relevons que trois usages sur les cinquante et une citées⁴². Pour les actes diplomatiques, la proportion augmente considérablement (six sur onze citations)⁴³ et pour les autres documents, démesurément (douze sur quatorze)⁴⁴. La valeur probatoire de la citation documentaire, fortement mise en avant par ce procédé d'insertion au sein du récit, est donc particulièrement requise dans le traitement des actions juridiques et de l'engagement social⁴⁵. Munio Alfonso et le maître Gérard éprouvent spécialement le besoin d'authentifier ces actions lorsqu'elles concernent les plus hauts sommets de la hiérarchie, soit les cadres royal, papal ou cathédral ; la plupart des actes délivrés par des seigneurs sont, au mieux, mentionnés. Inversement, les auteurs recourent rarement aux procédés des mises en scène ou en récit (une mention ou une citation, partielle ou totale, précédée d'une simple annonce sans analyse) dans les cas des documents divers⁴⁶ et des actes diplomatiques⁴⁷, et massivement dans le cas des lettres administratives : trente-neuf sont ainsi données à lire⁴⁸. Ce mode d'insertion répond du reste à une nécessité inhérente à la lettre, celle de la réciprocité — contrairement à l'acte qui a force d'autorité en lui-même. L'exposition préalable du contexte ou des missives précédentes restitue dans la narration l'intégralité de l'échange épistolaire ; en jouant le rôle du messenger médiéval face aux destinataires de la missive dont il a la charge, la mise en récit re-crée aux yeux du lecteur le sens, voire l'orientation de lecture entre différentes lettres qui, parfois, se répondent indirectement⁴⁹. Sans elle, la teneur peut être difficilement compréhensible.

Contrainte ou recherche stylistique, la narration avance très fréquemment *avec* la lettre alors qu'elle avance souvent *au-delà* de la citation d'un autre type documentaire. Aux yeux du lecteur, la première n'informe pas seulement de l'action en cours de description ; elles la créent, en s'insérant avec fluidité dans le fil narratif grâce à une phrase la situant en amont et souvent en aval, comme dans l'exemple suivant⁵⁰ :

⁴¹ L. MORELLE, « La mise en « oeuvre » des actes ... » (op. cit. n. 39), p. 73 ; voir aussi : B. GUENÉE, *Histoire et culture ...* (op. cit. n. 27), p. 92 : certains « se contentèrent d'en donner dans leur texte un abrégé [à propos des chartes et archives] ; [...] l'esprit d'une mesure comptait plus pour eux que sa lettre. Mais beaucoup d'autres savaient le prix de citations textuelles ».

⁴² HC I, 37, 101¹ ; II, 3. À ces trois lettres administratives, HC I, 6² peut difficilement être ajoutée. Ce cas constitue un procédé rhétorique guère voilé de reconstitution fictive d'une lettre, qui permet à l'auteur de mettre habilement en scène la rumeur selon laquelle les ennemis de Diego Gelmírez tendent une embuscade contre ses messagers.

⁴³ HC I, 17 (privilege du *pallium*), 81, 93 (seule la formule de datation est citée suite à l'analyse du contenu) ; II, 16 (privilege pontifical transférant la dignité archiepiscopale du siege de Braga à celui de Compostelle), 31, 46.

⁴⁴ HC I, 17 (promesse de fidelité de Diego au pape après obtention du *pallium*), 20, 35³, 35⁴, 89, 101² (décisions synodales), 102-103 ; II, 47, 49, 56¹, 56², 59. La plupart citent in extenso des pactes de fidelité ou d'obéissance.

⁴⁵ H. SIRANTOINE, « L'acte ... » (op. cit. n. 7), p. 246 : « les actes, insérés dans leur intégralité, viennent donner la preuve que la notice narrative qui les précède dit ce qui est ».

⁴⁶ HC I, 96 (décret de la paix de Dieu).

⁴⁷ HC I, 5, 12, 14, 36, 105.

⁴⁸ HC I, 7², 7³, 8, 9², 9³, 9⁴, 10¹, 10², 13, 34², 34⁴, 34⁶, 34⁸, 35¹, 37¹, 39, 40, 41, 42, 43¹, 43², 43³, 44, 45, 75, 89, 92, 98, 99, 101³, 106 ; II, 7, 9, 12, 17, 18¹, 18², 43, 45.

⁴⁹ Voir notamment le dossier HC I, 34, analysé en détail dans la dernière partie de cette étude.

⁵⁰ HC I, 34, l. 139-145 – 35, l. 18-21 : « « Acceptis itaque tam Toletani archiepiscopi quam etiam totius concilii litteris, idem episcopus suum archidiaconum, nomine Gaufridum, super hoc negotio Romam direxit et, quia Minduniensis ecclesie nuncii defuerunt, dominus Papa non determinavit iudicium, sed Toletano archiepiscopo per has litteras determinandum commisit [...] Et quia his litteris asportatis per archiepiscopum Toletanum, Romane ecclesie legatum, iustitiam habere nequimus, aliquantulum temporis ab hac disceptatione non sine molestia

Une fois reçues les lettres tant de l'archevêque de Tolède que de tout le concile, le même évêque [Diego Gelmírez] envoya à Rome son archidiacre, du nom de Gaudefroid, pour traiter de cette affaire ; en l'absence des messagers de l'église de Mondoñedo, le seigneur pape ne rendit pas de jugement, mais il s'en remit pour ce faire à l'archevêque de Tolède au travers de cette lettre.

[S'ensuit la citation de celle-ci].

Et puisque nous n'obtinmes pas de jugement malgré la lettre apportée par l'archevêque de Tolède, légat de l'Église romaine, nous délaissâmes quelque temps ce litige, non sans gêne.

Sur le plan rhétorique, la citation de la lettre administrative ne produit pas la redondance qu'introduit la mise en pièce justificative d'une charte, elle délivre au contraire une partie constitutive du récit. Sur le plan intellectuel, elle participe comme les autres documents de l'effet de vérité que cherchent globalement les auteurs, en consolidant la confiance que le lecteur peut porter aux faits exposés au moyen de ces preuves imbriquées signalant des « réalités matérielles extérieures à la construction narrative »⁵¹. Sa lecture provoque cependant un effet de réel supérieur, car la citation va souvent au-delà des effets de remémoration et d'exposition probatoire⁵². Le discours étant recréé sous une forme d'apparence brute (citation le plus souvent *in extenso* dans laquelle le lecteur, y compris actuel, ne peut déceler un éventuel remaniement) et avec moins d'adresses explicites au lecteur, ce type de citation délivre l'« aperçu tendu d'un événement »⁵³. Il plonge résolument le lecteur dans l'action en cours.

« Il faut probablement voir là l'expression d'une conscience qu'avaient Gelmírez et les rédacteurs de l'œuvre d'une distinction des genres », qu'ils soient diplomatiques ou épistolaires notamment : les premiers résultats convergent vers l'interprétation d'Hélène Sirantoine face au versant diplomatique du problème⁵⁴. L'analyse formelle des modalités de citation suggère deux tendances : l'insertion de la lettre ferait surtout avancer le récit en créant un effet de réel, tandis que celle de l'acte diplomatique servirait davantage la conservation d'une preuve et la vérité du récit. Doit-on en conclure que la première constituerait ici un outil favorisant moins la véracité de la narration sur le plan intellectuel que sa vraisemblance, sur le plan rhétorique ? Afin de préciser les fonctions de l'insertion épistolaire dans le récit, il convient à présent de se pencher sur un éventuel décalage entre les intentions des auteurs des lettres, telles que Munio Alfonso et le maître Gérard les rapportent, et le rôle que ceux-ci leur attribuent dans l'*Historia*.

quieuimus ».

⁵¹ Anne ROCHEBOUET, « Épitaphes et espace funéraire dans les récits de la chute de Troie. Entre « effet de vérité » et construction d'un univers de fiction », dans *L'Écriture de l'histoire ...* (op. cit. n. 2), p. 117. L'effet de vérité est ici aussi entendu suivant la conception qu'en proposait Carlo GINZBURG, soit l'aboutissement de procédés (éléments « extratextuels aussi bien que textuels » présentés au moyen de conventions littéraires) visant à ce que le lecteur perçoive comme réel des événements racontés dans un livre d'histoire, peu importe le statut vrai, faux ou inventé de ces derniers : *Le fil et les traces : vrai-faux fictif*, trad. de Martin RUEFF, Lagrasse, Verdier, 2010, p. 24-25.

⁵² Roland BARTHES a théorisé la notion d'effet de réel dans l'historiographie. Il identifie réalité et langage en considérant que « le fait n'a jamais d'autre existence que linguistique » tandis que le réel n'est finalement que lui-même un effet : « Le discours de l'histoire », *Poétique*, 49 (1982). En l'espèce, le *dire* se surimposant à une réalité est restreint à sa *voix* documentaire.

⁵³ Arlette FARGE, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, pp. 12-13.

⁵⁴ H. SIRANTOINE, « L'acte ... » (op. cit. n. 7), p. 246.

La lettre dans l'action

Quel que soit l'objet de la lettre, d'administration ou d'amitié, Munio Alfonso et le maître Gérard en insèrent un très grand nombre sans produire d'écart, à première vue, avec la fonction que leur attribuèrent originellement les auteurs de ces documents. La majorité des citations dans l'*Historia Compostellana* renvoie de fait à l'une des fonctions réelles majeures de la lettre, celle d'attester l'authenticité d'un message. Toutes n'en contiennent pas mais lorsqu'un message y apparaît, cas le plus fréquent dans l'*Historia*, sa retranscription suffit à en authentifier la teneur ; *a contrario*, seules les lettres mentionnées voient leur apparat de validation détaillé, à l'image des chartes et des autres documents⁵⁵. Parfois, la lettre est introductive et ne constitue qu'une part mineure de l'échange épistolaire effectif : le message ne réside pas alors dans l'écrit, mais en la personne du messager. Ainsi Calixte II remet-il à Diego Gelmírez par l'intermédiaire de son beau-frère une lettre datée du 2 mars (1119), dans laquelle il signale la confiance que l'évêque doit avoir dans les propos du messager. Le maître Gérard s'aligne sur la fonction originelle de la lettre, il la cite pour autoriser le message-homme sans en compléter la teneur : le lecteur ne comprend qu'au travers de la narration globale que la discussion aura concerné la dignité archiépiscopale⁵⁶. L'essentiel du message, enfin, peut être contenu dans un autre document, que la missive introduit et valide en partie. Cette fonction est remarquablement mise en valeur dans le récit de la vive opposition entre l'évêque et la reine Urraque, qui vit le premier être emprisonné par les sbires de la deuxième (juillet 1121). La version écrite de l'un des nombreux serments de fidélité supposés mettre fin au conflit est introduite par la mention épistolaire suivante⁵⁷ :

En outre et pour renforcer le pacte de cette alliance en le ratifiant à perpétuité, il fut décidé et établi qu'une lettre soit adressée par les évêques au seigneur Pape, pourvue du sceau de chacun d'entre eux et contenant la teneur de cette alliance, et qu'elle soit pourvue de leur seing et de leur sceau, une sentence devant y être ajoutée, selon laquelle si quelqu'un s'aventurait à transgresser la confiance dudit pacte, il se verrait infligé d'une condamnation apostolique jusqu'à ce qu'il donne satisfaction ; celui qui, au contraire, respecterait et mettrait en œuvre la teneur de cette alliance, se verrait gratifié d'une bénédiction éternelle.

Les répétitions lexicales, le soin apporté au détail : alors même que le maître Gérard ne fait que mentionner la lettre, tout souligne l'attention qu'il porte à ses différentes fonctions réelles, recherchant en miroir l'effet de vérité si convoité. Décrire ainsi la lettre confirme en effet le pacte de quatre manières : médium, elle sert la communication du pacte écrit au cœur de l'action ; elle contribue à l'authentifier par ses propres signes de validation (sceaux) ; elle l'enrichit en ajoutant deux clauses, l'une comminatoire et l'autre de bénédiction ; par l'autorité du destinataire à qui est envoyé le tout, enfin, elle renforce l'engagement ainsi formalisé.

⁵⁵ Outre les exemples de la n. 21, voir II, 13, l. 87-89 : « Predicto etiam Cluniacensi abbati litteras et intersignia, que necessaria erant, contulit », à propos de lettres adressées par Diego Gelmírez et remises par l'évêque d'Oporto à l'abbé de Cluny pour que celui-ci, qui se trouve à Rome, appuie sa requête de la dignité archiépiscopale. Le contenu n'est pas cité mais signalé par la narration de l'affaire en cours.

⁵⁶ HC II, 9, l. 88-90 : « Hunc uirum nobilem et familiarem nostrum pro quibusdam negotiis ad te direximus, quem rogamus, ut honeste suscipias et his, que tibi ex parte nostra dixerit, fiducialiter acquiescas ». Concernant la même affaire de l'archiépiscopat : II, 13, l. 84-87.

⁵⁷ HC II, 59, l. 51-57 : « Insuper ad corroborandum et in perpetuum sanciendo huius federis pactum, definitum atque statutum est episcoporum litteras uniuscuiusque sigillo munitas ad dominum Papam ipsius federis seriem continentes deferri et scripto atque sigillo eius muniri, sententiam quoque eius addendam, quod quisquis pretaxati federis fidem transgressus foret, apostolica, donec satisfaceret, multaretur sententia; qui uero, ut habet federis series, custodiret et adimpleret, perhenni benedictione donaretur ».

Deux autres fonctions des lettres sont mises en scène en harmonie avec les intentions initiales des épistoliers. Lorsqu'ils ne sont pas d'ordre administratif, ces documents ont pour vocation essentielle de s'intégrer dans un échange qui crée ou pérennise un lien social, telle l'amitié⁵⁸. De nombreuses missives sont citées pour le révéler au lecteur (annexe). Retenons celle du diacre romain Jean de Gaetan, futur Gélase II (1118-1119), non datée, qui signale à son destinataire et, en écho, au lecteur par sa citation, que ce clerc appelé à un insigne destin soutient Diego Gelmírez dans sa recherche de la dignité archiépiscopale⁵⁹. L'insertion du document n'est nullement nécessaire dans le fil événementiel déroulé, elle n'apporte aucun élément factuel qui n'ait déjà été indiqué de façon plus autorisée par la citation qui précède d'une bulle pontificale, engendrant ainsi l'une des rares redondances créées par un remploi épistolaire : le maître Gérard la cite en respectant sa fonction originelle.

Tout aussi intéressant est le cas d'un texte présentant une succession de bulles citées ensuite et en justifiant l'ordonnancement. Munio Alfonso copie ici sans doute possible une partie d'une lettre adressée par la chancellerie pontificale (non conservée) pour introduire l'ensemble des bulles, mais sans conserver d'élément formel qui dévoile le remploi⁶⁰. Il l'utilise pour établir cet effet d'annonce documentaire dont il est si friand.

Nous avons considéré qu'il n'était pas incongru en somme de rassembler d'un seul tenant les lettres concernant : la confirmation par vos cardinaux — que nous avons nommés avec l'aide de Dieu en notre église pour la gloire de la vôtre —, l'investiture au monastère de Cinis, ceux aussi qui soumettent leurs filles à une union incestueuse, ainsi que les autres affaires, car nous nous sommes souvenus les avoir reçues avant la mort du roi [Alphonse VI, m. 1109]. Mais avant de parvenir aux autres lettres, nous faisons figurer en tête du contenu de ce *liber* celle concernant les soldats qui, du fait d'une visite à Jérusalem, laissèrent à l'abandon vos places qui furent alors dévastées par des raids des Maurs, car nous l'avons reçue en premier⁶¹.

Munio Alfonso remploie cet extrait comme tant d'autres dans un mouvement symbiotique avec l'intention des auteurs historiques. Même si dans ce cas précis, la citation est dénuée de toute fonction référentielle, de tout appui sur une figure d'autorité, elle n'en sert pas moins l'effet de réel en plongeant le lecteur dans les rouages administratifs.

Ce point est essentiel : outre l'effet de véracité attendu, Munio Alfonso et le maître Gérard émaillent leur récit de missives pour immerger le lecteur dans l'action. Contrairement à une interprétation fréquente, il ne s'agit pas seulement pour eux de fournir un outil de travail à destination du chapitre ou comportant une visée mémorielle, destiné à sauvegarder les documents de la destruction ou de l'oubli⁶². D'une part, la sélection est clairement orientée. Très rares sont les missives royales ou seigneuriales à être citées alors que des mentions confirment l'existence d'échanges épistolaires (annexe) — dans une autre proportion, sans doute : au début du XII^e siècle, l'administration

⁵⁸ Sur l'amitié médiévale, une commode synthèse : Damien BOQUET, « Faire l'amitié au Moyen Âge », *Critique*, 716-717, 2007, p. 102-113.

⁵⁹ HC I, 101, l. 97-111.

⁶⁰ Sur l'identification de ce passage en tant qu'extrait d'une lettre : DIEGO GELMÍREZ, *Historia Compostellana* [trad.], *op. cit.*, p. 146, n. 354 d'Emma FALQUE.

⁶¹ HC I, 38, l. 1-11 : « Litteras denique quas de confirmatione uestrorum cardinalium, quos Deo iuuante ad decus uestre ecclesie in ecclesia statuimus, et de inuestitura Ciniensis monasterii, de illis etiam, qui incesto coniugio filias suas astringunt et de aliis diuersis negotiis in unum colligere non incongruum duximus, quia ante mortem regis nos eas suscepisse meminimus. Sed antequam ad alia transeamus, de militibus, qui causa Iherosolimitane uisitationis loca uestra Maurorum incursionibus deuastanda relinquebant, sicut litteras prius suscepimus, sic eas non immerito in serie libri preponimus ».

⁶² Notamment : F. LÓPEZ ALSINA, « En torno ... » (*op. cit.* n. 11), p. 458.

par l'écrit se développe bien plus rapidement du côté de l'Église que des dominants laïques⁶³. D'autre part, les échanges épistolaires sont rapportés de façon étonnamment asymétrique : les lettres de l'évêque ne sont jamais citées, chose impensable dans un registre⁶⁴.

À l'image de la somme toujours supérieure à l'addition de chacun de ses éléments, la citation épistolaire dans l'*Historia Compostellana* n'aboutit pas à un décalque cumulé des intentions de chaque auteur des lettres considérées, qui soit simplement agrémenté d'une fonction mémorielle et probatoire. Au-delà du rhétorique effet de réel, la cohérence de l'ensemble est importante. Nous allons voir qu'elle permet au lecteur d'observer l'action épiscopale en cours et ses mécanismes, tels qu'ils se développent au sein d'une Église ibérique de plus en plus romanisée au début du XII^e siècle, suivant une finalité didactique inhérente au genre et mentionnée dans le premier prologue⁶⁵.

Agir au sein de l'Église romaine

Alors que l'insertion des actes diplomatiques, des canons conciliaires, etc., présente principalement le résultat d'une action, Munio Alfonso et le maître Gérard mettent en scène la citation des lettres de sorte qu'elle conduise l'action aux yeux du lecteur. Allons plus loin : par le soin qu'ils portent à leur sélection puis à leur contextualisation, ils en dégagent autant le résultat que le processus de l'action explicitée par le document, offrant ainsi une sorte de manuel de l'« action en situation » aux clercs compostellans et, plus largement, ibériques⁶⁶. Ceux-ci ont récemment fait face à de profonds changements dans leur Église, qui vont au-delà des effets des débuts de la réforme grégorienne observés ailleurs⁶⁷. Ici, l'affirmation de la primauté romaine tranche particulièrement avec la situation antérieure car elle s'accompagne à la fin du XI^e siècle de deux changements majeurs : l'un est liturgique, le rit romain se substituant au rit wisigothique et l'autre est technique, l'écriture wisigothique étant abandonnée au profit de la caroline⁶⁸. Le rapide déploiement contemporain de la nébuleuse clunisienne contribue aussi à ouvrir les royaumes chrétiens du Nord sur les pratiques ecclésiastiques et culturelles du reste de la Chrétienté, confortant le nouvel essor de la fidélité romaine sans desservir cependant le traditionnel contrôle des souverains sur leurs Églises⁶⁹. Certains résistent, d'autres accompagnent les changements liés à la réforme grégorienne ; Diego Gelmírez, lui, y adhère fortement⁷⁰.

⁶³ Sur les chancelleries royales ibériques : Manuel LUCAS ÁLVAREZ, *El Reino de León en la alta Edad media. V, Las cancellerías reales (1109-1230)*, León, Centro de estudios y investigación San Isidoro, 1993 ; voir aussi : Hélène SIRANTOINE, *Imperator Hispaniae. Les idéologies impériales dans le royaume de León (IX^e-XII^e siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2012.

⁶⁴ Au Moyen Âge, ont été principalement copiées des « collections épistolaires d'« auteurs », presque entièrement composées de lettres expédiées » : Laurent MORELLE, « La pratique épistolaire de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115) », dans *Regards sur la correspondance : de Cicéron à Armand Barbès*, D.-O. HUREL (dir.), Mont-Saint-Aignan, PUR, 1996, p. 202-203.

⁶⁵ HC, prologus, l 1-48.

⁶⁶ Synthèse théorique sur l'action en situation dans : Louis QUÉRÉ, « Action », dans *Dictionnaire des sciences humaines*, S. MESURE et P. SAVIDAN (dir.), Paris, PUF, 2006, p. 9.

⁶⁷ Sur la réforme grégorienne : Florian MAZEL, « Pour une redéfinition de la réforme « grégorienne ». Éléments d'introduction », dans *La réforme « grégorienne » dans le Midi (milieu XI^e-début XIII^e siècle)*, Toulouse, Privat, 2013, p. 9-38. Sur l'importance du tournant XI^e-XII^e siècle dans la culture des clercs hispaniques, voir les travaux de P. HENRIET, en particulier : *Hispania sacra. Le discours des clercs et la construction d'une identité chrétienne en péninsule Ibérique occidentale (VIII^e-XII^e siècles)*, mémoire inédit d'habilitation à diriger les recherches, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, 2003.

⁶⁸ Thomas DESWARTE, *Une chrétienté romaine sans pape : l'Espagne et Rome, 586-1085*, Paris, Classiques Garnier.

⁶⁹ *Ibid.*, pp. 329-338 et 414-417 ; Carlos Manuel REGLERO DE LA FUENTE, *Cluny en España: los prioratos de la*

Le régime de citation épistolaire dans l'*Historia Compostellana* explicite cette nouvelle structure des situations, avec une papauté s'imposant progressivement au sommet de la hiérarchie décisionnelle. Les bulles forment de loin la majorité des remplois documentaires : quarante-deux sont cités et seules cinq sont mentionnées ; quarante présentent une teneur administrative. Par ce caractère pléthorique, les auteurs donnent littéralement à voir le levier majeur qu'elles constituent désormais dans une politique efficiente. Outre les bulles, de nombreuses lettres émanent des plus proches représentants du pape, les légats et les clercs cardinaux⁷¹. La nécessité d'entretenir des relations avec Rome apparaît ainsi fondamentale, y compris sans résultat immédiat : plusieurs bulles citées font simplement état du refus face à une *petitio*, telle celle du transfert de la dignité archiépiscopale du siège de Braga à celui de Compostelle⁷². Le remploi ne vise pas seulement à manifester une prise de décision, mais également le processus qui y mène.

La somme des lettres montre l'évêque de Compostelle opérant au sein d'un environnement dont il maîtrise la structure. L'intertextualité créée par l'addition des citations en accentue le trait. Le récit de l'affaire opposant Diego Gelmírez à l'évêque de Mondoñedo, vers les années 1104-1105, est exemplaire à ce sujet. Le litige porte sur deux archiprieurés dont l'évêque de Compostelle affirme qu'ils n'ont relevé que temporairement de l'autorité diocésaine de Mondoñedo. L'affaire est présentée devant l'archevêque de Tolède, puis devant le pape. Il en découle nombre de lettres que Munio ordonne d'un seul tenant, tel un *liber*, « même si elles furent reçues en différents moments, car elles traitent d'une même affaire »⁷³. Des mises au point narratives sont intercalées dans le dossier à des fins de contextualisation, afin de pallier aux yeux des lecteurs le caractère discontinu des échanges : aux nombreux rappels des autorités archiépiscopale et papale répondent les refus ou silences de l'évêque de Mondoñedo, qui communique peu et principalement par ses messagers ; par conséquent, les lettres retenues ne se répondent pas toutes directement, même à l'origine⁷⁴. Munio articule ces dernières dans son récit de sorte à rendre intelligible le passé. Et l'intertextualité qui en découle crée un sens supplémentaire : en plus de reproduire chacune des intentions originelles des épistoliers, elle dessine l'image d'un évêque compostellan qui, bien que fort peu présent dans les lettres copiées, ne reste pas passif face au mépris et à la désobéissance de son adversaire. Il sait solliciter efficacement les plus hautes instances ecclésiastiques ibériques et romaines pour la prospérité de son diocèse.

Les dossiers épistolaires soulignent aussi la capacité de Diego à coordonner les opérations, en recourant aux clercs placés sous son autorité ou à de hauts dignitaires, tel l'évêque de Porto⁷⁵. Sur les soixante et onze lettres administratives citées ou mentionnées, Munio Alfonso et le maître Gérard prennent soin d'en associer vingt-cinq à leurs messagers, la plupart officiant pour le (compte du) siège

provincia y sus redes sociales, 1173- ca. 1270, León, Centro de estudios y investigación San Isidoro, 2008.

⁷⁰ Antonio GARCÍA Y GARCÍA, « Concilios y sínodos en el ordenamiento jurídico del reino de León », dans *El reino de León en la alta Edad media. I, Cortes, concilios y fueros*, León, Centro de estudios y investigación San Isidoro, 1988, p. 366, 369.

⁷¹ On dénombre par exemple six lettres de Boson, cardinal romain et légat pontifical : HC II, 32, 34³, 41, 42, 45, 48¹.

⁷² Notamment : HC I, 37¹, 101³ ; II, 3.

⁷³ HC I, 34, l. 12-14 : « Cuius litteras licet diuerso tempore asportatas, quia ad unum negotium pertinebant, in unum non incongrue constringendo constrinximus ».

⁷⁴ HC I, 34, l. 40-43, 60-63 : « Quibus litteris Menduniensi episcopo non obediente, Compostellanus episcopus ad dominum Papam duos nuncios delegauit » ; « His litteris susceptis, nobis respondere noluit, sed ad presentiam domini Pape clericos suos, scilicet Gundisaluum <et> Munionem, destinauit et per eos has litteras Compostellano episcopo D. asportauit ».

⁷⁵ HC II, 15-16.

compostellan⁷⁶. Ils restituent ainsi la plénitude de l'échange, jusqu'aux indications de celui qui délivre la missive⁷⁷. La cohésion entre les deux est de fait consubstantielle à la communication épistolaire. Le maître Gérard le met bien en relief lorsqu'il cite une lettre dont la teneur ne fait qu'indiquer la confiance qu'il faut avoir dans les propos du messenger et, par-là, son importance dans le *sermo absentium* : la citation met moins en valeur l'authenticité du message que l'importance de la collaboration dans l'action épiscopale⁷⁸. Les deux auteurs de l'*Historia Compostellana* y sont sensibles, eux à qui Diego Gelmírez confia plusieurs missions de haute importance⁷⁹.

Munio Alfonso et le maître Gérard renforcent encore l'image d'un évêque compétent, en faisant un tri dans les échanges épistolaires qui souligne son insertion profonde dans les plus puissants réseaux ecclésiastiques, tels qu'ils se configurent au-delà des Pyrénées et en lien étroits avec la papauté. Toutes les lettres retenues adressées uniquement à Diego par de hauts dignitaires ecclésiastiques n'officiant pas dans la Péninsule, sont citées, et non simplement mentionnées⁸⁰. Les mentions ne concernent que les missives des hauts dignitaires ibériques, plus traditionnelles. Les voix du patriarche de Jérusalem, de l'abbé de Cluny Pons de Melgueil, des clercs cardinaux romains émaillent la narration et s'adressent à Diego. Les choix des auteurs de l'*Historia* attestent ainsi la légitimité de l'évêque compostellan à aspirer au statut métropolitain du fait de sa sphère d'influence, tant il rayonne au sein de l'Église chrétienne, désormais romaine.

Ces missives en particulier ne font pas avancer le récit et, du reste, elles sont généralement citées sans annonce (annexe). Le maître Gérard assemble ainsi une mosaïque épistolaire représentant l'amitié, la déférence ou le soutien porté à Diego Gelmírez, afin de mettre en relief les compétences d'un évêque qui a si bien intégré les attentes grégoriennes, qu'il les reflète. Dans le droit fil de l'esprit de cette réforme, la *personne* est mise en scène au-delà de la fonction. Les missives proviennent de deux cardinaux romains, Boson⁸¹ et Deusdedit⁸², de Pons de Melgueil⁸³, du patriarche de Jérusalem⁸⁴ et même de Calixte II⁸⁵. Deux encore sont adressées par des seigneurs laïques : la comtesse de Flandres, qui reconnaît l'influence spirituelle de l'évêque en lui demandant conseil pour éduquer ses enfants (nécessaire à la prospérité future du royaume)⁸⁶, la dernière enfin du duc d'Aquitaine, Guillaume IX, qui aida l'évêque à consolider la position de l'infant, futur Alphonse VII⁸⁷. Gérard les tisse dans sa toile historiographique de façon à encadrer le passage sur l'emprisonnement de l'évêque par la reine et, finalement, d'en pondérer l'effet sur le lecteur (*HC II*, 42). Cet objectif apparaît d'autant plus clairement qu'aucune date ou événement reconnaissable n'y est mentionnée.

⁷⁶ *HC I*, 9¹, 10¹, 34³, 37³, 79¹, 9², 9³, 9⁴, 10¹, 10², 13, 34⁶, 37¹, 92, 106 ; *II*, 3, 6³, 7, 9, 10, 12, 13, 17, 18¹, 18².

⁷⁷ Sur les fonctions du messenger : M. KULIKOWSKI, « *Litterae, legati, nuntii* : Communications in the *Historia Roderici* », *Latomus*, 57/4, 1998, p. 900-908 ; G. CONSTABLE, *Letters ...* (op. cit. n. 1), p. 53-56.

⁷⁸ *HC II*, 9, l. 86-94.

⁷⁹ Munio Alfonso : *HC I*, 11 ; maître Gérard : *HC II*, 6, 10.

⁸⁰ D'autres lettres de tels expéditeurs sont mentionnées mais présentent une autre adresse : *HC I*, 5 (adressée à l'évêque précédent, Dalmatien), 34^{9a-b} (adressées par les évêques ibériques ayant tenu concile). La missive intégrée dans *HC II*, 16 est dite délivrer une information à prendre avec précaution : l'abbé de Cluny et l'évêque de Porto signalent que le transfert de la dignité archiépiscopale à Compostelle est quasiment obtenu, ce que confirme par la suite la citation d'un privilège pontifical.

⁸¹ *HC II*, 32, 34¹, 34³, 41, 42.

⁸² *HC II*, 33, 44³.

⁸³ *HC II*, 34¹, 44².

⁸⁴ *HC II*, 28.

⁸⁵ *HC II*, 27, 44⁴.

⁸⁶ *HC II*, 34⁴.

⁸⁷ *HC II*, 34².

Indirectement, le maître scolaire se montre ainsi sensible aux évolutions provenant du Mont Cassin où Aubry rédigea le premier manuel de technique épistolaire connu, à la fin du XI^e siècle ; l'amitié qui le lie à Jean de Gaétan, futur Gélase II, également formé en ce monastère et proche du milieu compostellan, pourrait avoir été un facteur de transmission. Quoi qu'il en soit, le maître de Saint-Jacques utilise les lettres comme les « cadeaux » qu'elles ont toujours été (G. Constable), pour dévoiler avec éclat la rectitude de Diego, mais aussi comme un outil de manifestation d'une sociabilité politique, ce que ces phénomènes scripturaires deviennent de plus en plus à partir du début du XII^e siècle indépendamment de leur contenu — fond et formes sont rapidement mieux liés. Ces citations sont le marqueur d'une connivence sociale, voire statutaire⁸⁸.

L'asymétrie de l'échange épistolaire tel qu'il est mis en scène dans l'*Historia*, s'explique sans doute dans ce cadre. L'absence de citation ou mention des *petitiones* de l'évêque ne signale pas une inertie du prélat. Au contraire, il est dépeint s'activant formidablement pour envoyer des messagers, pour interpeler de nombreux acteurs, délibérant, décidant... La narration puis les citations des lettres reçues soulignent brillamment les résultats qu'il est capable d'obtenir en conséquence. Dans un contexte cependant où l'*ars dictaminis* commence à peine à affleurer, Munio Alfonso et même le maître Gérard ne jugent nullement utile de mettre en relief un art en la matière, que l'évêque et son équipe ne possédaient sans doute pas, si tant est qu'ils aient été sensibles à cette émergence ; mais son résultat, uniquement.

*

Considérer les modalités de citation des lettres dans la trame historiographique de l'*Historia Compostellana* met en relief la double fonction de l'œuvre. Elle offre un outil administratif, conformément au souhait d'un registre exprimé par le commanditaire Diego Gelmírez dans l'avertissement général, désir bien entendu par les auteurs qui s'en font l'écho dans le premier prologue. La fonction mémorielle du récit est ainsi soutenue par l'administration de nombreuses preuves écrites, authentifiées par la citation ou la description des signes de validation. Par leur nombre, les lettres en particulier contribuent remarquablement à assouvir ces « exigences de véracité référentielle » propres au genre et déjà bien étudiées dans les travaux antérieurs⁸⁹.

En les citant massivement, cependant, Munio Alfonso et le maître Gérard leur attribuent aussi un statut particulier. Il se déploie avant tout dans une intertextualité mise en œuvre dans l'*Historia*. Sur le plan rhétorique, les lettres confèrent à la narration une saveur particulière, créant un effet de réel frappant qui transcende l'exigence de véracité. L'aspect quasiment contemporain de la relation littéraire n'en ressort que davantage aux yeux du lecteur et sert ainsi le discours sur le plan intellectuel. La citation des lettres sans modification apparente permet non seulement d'authentifier les décisions, les recommandations, les affects dont elles témoignent, mais elles enseignent aussi le travail, les efforts d'un évêque dynamique qui a bien intégré les nouvelles modalités d'action efficiente au sein d'une Église qui s'est rapidement re-configurée au tournant des XI^e-XII^e siècles, avec la réforme grégorienne. L'*Historia Compostellana* offre ainsi un témoignage résolument édifiant d'un évêque réformateur au miroir épistolaire, qui a bien saisi combien son action doit désormais être pensée et menée dans le cadre de l'Église romaine. En ce sens, la lettre apparaît comme l'instrument et le reflet de celui qui a la capacité à gouverner à grande échelle. Il ne s'agit pas encore de démontrer son *ars dictaminis*, mais son

⁸⁸ Je suis ici l'article fondamental d'A. BOUREAU sur l'invention de la norme épistolaire en tant que « technique culturelle » : « La norme ... » (op. cit. n. 30), p. 128 notamment.

⁸⁹ A. ROCHEBOUET et F. MORA-LEBRUN, « Introduction. *In praesentia* ... » (op. cit. n. 2), p. 16.

aptitude à utiliser ce *medium* : citer des lettres de l'évêque n'est nullement nécessaire pour les auteurs, seules les réponses importent car elles attestent des efforts et des résultats obtenus.

Le lecteur de cet article sera peut-être « frappé de l'importance des sources épistolaires dans la construction de l'identité » épiscopale compostellane, à l'image de ce que Laurent Morelle a relevé dans un diocèse de l'autre côté des Pyrénées moins d'une génération auparavant, à Arras⁹⁰. Je suis tentée d'y voir un indice tout à la fois des transformations culturelles accélérées qu'expérimentent les sociétés cléricales ibériques, suite à la forte affluence d'hommes d'Église ultra-pyrénéens depuis la fin du XI^e siècle, et de la conscience du rôle désormais majeur dévolu à la lettre dans les modes de gouvernement, de plus en plus connectés d'une région à l'autre.

Amélie DE LAS HERAS, Fondation Thiers - I.R.H.T.

Version de l'auteure

⁹⁰ L. MORELLE, « La pratique épistolaire ... » (op. cit. n. 66), p. 201.

**Annexe. Mentions et citations documentaires dans l'*Historia Compostellana*
(liv. I, 4-45 sauf 15 et 27, 46-58, 60-99, 101-117 ; liv. II, 1-62 sauf 57-58)**

a) Les lettres

Les crochets encadrant certaines références de lettres signifient qu'elles ont été comptabilisées ailleurs, car les destinataires sont multiples.

	Objet de la lettre	Insertion dans la trame narrative	Diego Gelmírez, / évêché de Compostelle	Pape	Autres hauts dignitaires de l'Église	Rois, comtes, nobles	Autres
Diego Gelmírez	Administratives	Mentions 8		M.A. : liv. I, 34 ³ , Gér. : liv. I, 79; liv. II, 6 ³ , 13	Gér. : liv. II, 8, 13, 35	Gér. : liv. II, 36	
		Mentions 4	M.Alf. : liv. I, [26], , , Gér. : liv. I, [79 ²]		M.A. : liv. I, 26, 34 ^{7a} , , Gér. : liv. I, 79 ² ; liv. II, 4 ⁶		
Pape	Administratives	Citations 40	Munio Alfonso : liv. I, 13, 34 ⁶ , 37 ¹ , 37 ³ , [40], [41], [43 ¹], [43 ²], 43 ³ , 44, 45, , Gér. : liv. I, [89], [101 ³], [106]; liv. II, 3, 7, 9, 12, 18 ² , 60 (13 + 7 adressées également à d'autres évêques)		M.A. : liv. I, 7, 8, 9 ² , 9 ³ , 10 ² , 34 ⁴ , 34 ⁸ , 35 ¹ , 40, 41, 43, 43 ² , , Gér. : liv. I, 89, 106; liv. II, 17, 18 ¹ , 48 ¹ , 48 ² , 48 ³ (19 dont 7 adressées également à l'évêque de Compostelle)	M.A. : liv. I, 72, 9 ⁴ , 10 ³ , , Gér. : liv. II, 42, 48 ⁵ (5)	M.A. : liv. I, 7 ³ , 39, 42 (3)
	Amitié, soutien, réseau	Mention 1 Citations 2	M.A. : liv. I, 5 (<i>litterae de confraternitate</i>) Gér. : liv. II, 27, 44 ⁴				
Autres hauts dignitaires de l'Église (évêques, abbés, cardinaux...)	Administratives	Mentions 4	M.A. : liv. I, 34 ^{9a} , 34 ^{9b} , , Gér. : liv. II, 16		M.A. : liv. I, 34 ^{7b}		
		Citations 10	Gér. : liv. I, 92, [98], 99, 101 ¹ , 101 ⁴ ; liv. II, 43, 44 ¹ , 45		M.A. : liv. I, 34 ² , , Gér. : liv. I, 98; liv. II, 17		
Rois, comtes, nobles	Amitié, soutien	Citations 9	Gér. : liv. II, 28, 32, 33, 34 ¹ , 34 ³ , 41, 42, 44 ² , 44 ³				
	Administratives	Mentions 3 Citation 1	M.A. : liv. I, 9 ¹ , 10 ¹ , , Gér. : liv. II, 10 Gér. : liv. I, 75				
Autres	Amitié, soutien	Mention 1 Citations 2	Gér. : liv. II, 30 Gér. : liv. II, 34 ² , 34 ⁴				
	Complot	Citation 1 (reconstitution ²)				Gér. : liv. II, 6 ²	
Autres	Administrative	Citation 1 (extrait)	M.A. : liv. I, 38				

b) Les actes diplomatiques

- Mentions, Munio Alfonso : liv. I, 24, 25^{1a}, 25^{1b}, 26, 29, 31, 33 ; maître Gérard : liv. I, 62^a, 62^b, 69, 100
- Citations, Munio Alfonso : liv. I, 5, 12, 14, 17², 36 ; maître Gérard : liv. I, 81, 93, 105 ; liv. II, 16, 31, 46, 61

c) Autres documents

- Mentions, Munio Alfonso : liv. I, 23, 23², 47, 50 ; maître Gérard : liv. I, 75 ; liv. II, 23
- Citations, Munio Alfonso : liv. I, 17³, 20, 35³, 35⁴ ; maître Gérard : liv. I, 89, 96, 100, 101², 102-103 ; liv. II, 47, 49, 56¹, 56², 59.

Version de l'auteur